

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget du Départe- ment des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1845, un crédit supplémentaire de 17,000 francs.

(Voir les Nos 288 et 296 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Gouvernement nous demande un nouveau crédit supplémentaire de 17,000 francs au Budget des Affaires Étrangères, exercice de 1845 : *Chapitre V, frais à rembourser aux agents du service extérieur.*

Sans nous opposer à cette demande d'allocation que les circonstances réclament, nous pensons avec la Section Centrale de la Chambre des Représentants, que ce genre de dépense augmente d'année en année, qu'il serait à désirer qu'elles pussent être prévues dans les discussions du Budget et que les Chambres, lorsqu'elles votent les dépenses d'une exercice, pussent avoir la conviction qu'elles ne seront pas majorées.

Néanmoins, votre Commission, en émettant ce vœu, qui rentre dans les règles d'une bonne administration, vous propose l'adoption du Projet de Loi soumis à votre sanction.

Le Chevalier BETHUNE.

ED. DE ROUILLÉ.

Le Marquis DE RODES.

Le Baron J. DE PELICHY VAN HUERNE.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.